



L'an deux mil dix-neuf, le vingt du mois de décembre à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **RIVIERE-SAAS-et-GOURBY**, dûment convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : (10) M. Hervé DARRIGADE Maire, M. Joël BONHOMME 1er adjoint, M. Etienne MOZUL 3^{ème} adjoint, M. Maxime CAFFRAY, Mme Karine PAULIN, Mme Caroline JAY, Mme Séverine CARDENAS, M. Jean LAPASSOUZE, Mme Véronique DARRIBET, Mme Rose-Mary LABIOLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : (5) M. Francis HOUPE 2^{ème} adjoint, M. Clément CONGUES, Mme Anouck BARTHELEMY, M. Joël PRAT, Mme Claudine LAPUYADE.

Procuration : M. Francis HOUPE à M. Joël BONHOMME

Secrétaire de séance : M. Etienne MOZUL

Date de la convocation : 13/12/2019

Date de l'affichage : 13/12/2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Nombre de membre ayant une procuration : 1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation et signature du compte rendu du 22 novembre 2019 ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations ;

Délibérations :

20122019-01 – Décision Modificative 3 ;

20122019-02 – Acquisition d'une partie de la parcelle communale B 349 dans le cadre de la sécurisation des aires de repos sur la RD 824 par le Département ;

20122019-03 – Proposition de vente de parcelles de Mme CAZAUX Gabrielle à la commune ;

20122019-04 – Institution du permis de démolir sur le territoire communal dans le cadre du PLUi-H ;

20122019-05 – Demande DETR 2020 pour la réhabilitation de l'éclairage du mur à gauche ;

20122019-06 – Demande fonds de concours auprès de la CAGD pour la réhabilitation de l'éclairage du mur à gauche ;

20122019-07 – Création d'un poste à durée déterminée pour un agent technique d'entretien ;

20122019-08 – Avancements de grade : création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;

20122019-09 – Travaux Sydec : Devis pour la rénovation de l'éclairage public du fronton.

- Questions diverses : Gestion de la bibliothèque municipale

Validation et signature du compte-rendu du 22 novembre 2019

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du 22 novembre 2019 à la validation des membres du conseil.

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Décision 2019-24 – de signer le devis avec l'entreprise Forestière GOMES de Magescq pour le débroussaillage au rouleau landais d'une interligne sur deux des parcelles 8, 28, 30c, 40a et 42a pour un montant de 3 584.68 € TTC, travaux prévus au budget et dont le paiement sera reporté en 2020.

Décision 2019-25 – de signer le devis avec l'entreprise Forestière BOREL de Tyrosse pour le broyage du sous-étage afin de réaliser le martelage et l'exploitation de la parcelle 53a pour un montant de 3 367.65 € TTC, travaux prévus au budget et dont le paiement sera reporté en 2020.

Décision 2019-26 – de signer le devis avec l'entreprise forestière LOBY de Soustons pour le débroussaillage dans les zones non régénérées et dépressage du semis naturel de pins de la parcelle 39 pour un montant de 1452 €, travaux prévus au budget dont le paiement sera reporté en 2020.

1 – Décision Modificative 3 - délibération n° 20122019-01

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Etienne MOZUL adjoint aux finances pour présenter la décision modificative n° 3.

Monsieur MOZUL précise que les modifications proposées par la DM n°3 ont uniquement pour objectif d'équilibrer des comptes négatifs et de compenser le "surplus" de financement à hauteur de 3 900 € de la Maison des Associations.

DM 3 - 20 DECEMBRE 2019					
DEPENSES			RECETTES		
N° Compte	Libellé	Proposition	N° Compte	Libellé	Proposition
Fonctionnement			Fonctionnement		
6042	Achats prest. de service	900,00			
60622	Carburants	2 000,00			
61524	Bois et forêt	- 7 000,00			
6247	Transports collectifs	500,00			
6282	Frais gardiennage (forêt)	- 1 400,00			
6413	Personnel non titulaire	- 7 000,00			
6451	Cotisation à l'Urssaf	7 000,00			
6453	Cotisation caisses de retraite	- 3 900,00			
65548	Autres contribution (Sydec, Sivu chênaies)	5 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	3 900,00			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-		TOTAL FONCTIONNEMENT	-
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
2313-201902	Maison des associations	3 900,00	021	Virement section de fonctionnement	3 900,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 900,00		TOTAL INVESTISSEMENT	3 900,00
	TOTAL GENERAL DEPENSES	3 900,00		TOTAL GENERAL RECETTES	3 900,00

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal :

Vote Pour : 8

Vote contre : 0

Abstentions : 3 (Jean Lapassouze, Véronique Darribet, Rose Mary Labiole).

2 - Acquisition d'une partie de la parcelle communale B 349 dans le cadre de la sécurisation des aires de repos sur la RD 824 par le Département - délibération n° 20122019-02

Le conseil Départemental souhaite acquérir une partie de la parcelle communale B 349 et A 69 afin de mettre en sécurisation les deux aires de repos sur la route départementale n° 824 ; cette acquisition se fera par un acte en la forme administrative à l'euro symbolique. Les frais de géomètre seront à la charge du Département des Landes.

Les travaux comprennent une clôture sur les deux aires de repos, par un grillage à hauteur de 1.80 m pour éviter toute intrusion des usagers de l'aire de repos dans les bois communaux environnants.

M. le Maire propose de donner un accord de principe pour cette acquisition à l'euro symbolique.

Avis du conseil municipal :

Vote Pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 – Proposition de vente de parcelles de Mme CAZAUX Gabrielle à la commune – délibération n° 20122019-03

Monsieur et Madame Annie et Alain GRILLIER propriétaires des parcelles sis 240, route des Barthes anciennement appartenant à Mme CAZAUX Gabrielle proposent de céder à la commune :

- la parcelle F 31 d'une contenance de 3076 m² située en bordure du ruisseau et du boulo-drome au prix de 5 € le m² soit 15 380 € ;

- la parcelle F 357 d'une contenance de 3124 m² longeant le chemin d'accès à la propriété au prix de 1.50 € le m² soit 4 686 €.

M. le Maire propose de donner un accord de principe sur l'achat de ces parcelles ce qui permettrait d'avoir de la réserve foncière à proximité du bourg et dans la continuité des équipements publics existants.

M. Maxime CAFFRAY demande si ces terrains sont constructibles ?

M. le Maire répond que dans le prochain PLUi-h ces parcelles seront réservées pour des équipements publics.

Avis du conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Institution du permis de démolir sur le territoire communal dans le cadre du PLUi-H - délibération n° 20122019-04

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, les élus se sont engagés dans une démarche qualitative pour la préservation du patrimoine urbain et paysager sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Aussi, dans ce contexte, il est nécessaire que chaque commune délibère pour rendre le permis de démolir obligatoire sur son territoire.

M. Etienne MOZUL demande quel est l'intérêt de déposer un permis de démolir.

M. Jean LAPASSOUZE répond que le permis de démolir permet de sortir le bien du foncier imposable.

M. Maxime CAFFRAY demande si le permis de démolir est payant ?

M. le Maire répond que Non.

Avis du conseil sur l'institution du permis de démolir :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5 – Demande DETR 2020 pour la réhabilitation de l'éclairage du mur à gauche - délibération n° 20122019-05

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du mur à gauche notamment de l'éclairage de la salle devenu défectueux et obsolète.

Il propose de présenter un dossier DETR 2020 pour la rénovation de l'éclairage dans le cadre des opérations contribuant à la transition énergétique et à la rénovation de l'habillage des façades de la salle polyvalente.

L'estimation des travaux s'élève à :

Rénovation de l'éclairage 36 726.00 € TTC

Rénovation façades..... 11 800.00 € TTC

Total de l'ensemble 48 526.00 € TTC arrondi à 50 000.00 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6 – Demande fonds de concours auprès de la CAGD pour la réhabilitation de l'éclairage du mur à gauche – délibération n° 20122019-06

A l'instar du dossier présenté au DETR pour la rénovation de l'éclairage de la salle polyvalente du mur à gauche, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier également à la Communauté d'agglomération du Grand Dax dans le cadre des fonds de concours alloués pour les travaux relatifs à la transition énergétique.

Avis du conseil municipal

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7 – Création d'un poste à durée déterminée pour un agent technique d'entretien – délibération n° 20122019-07

Le renouvellement du contrat à durée déterminée de 3 mois de Monsieur Benjamin ETCHEPARRE arrive à expiration le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de relancer un nouveau contrat à durée déterminée de 3 mois pour un nouveau candidat pour travailler en binôme avec Monsieur Arnaud CASTETS. Un appel à candidature est ouvert pour un poste à pourvoir à compter de début janvier 2020.

Avis du conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8 — Avancements de grade : création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe - délibération n° 20122019-08

Conformément au tableau d'avancement de grade 2020 du personnel communal, Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : un pour M. Arnaud CASTETS et un pour M. Laurent PEYSAN. Ces deux agents remplissent les conditions d'avancement au 1^{er} janvier 2020.

M. Jean LAPASSOUZE demande pourquoi M. Arnaud CASTETS n'a pas été nommé avant puisqu'il remplissait les conditions d'avancement depuis 2017 ?

M. le Maire répond que pour des raisons budgétaires, les dépenses d'avancement de personnel ont été régulées sur plusieurs années.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9 – Travaux Sydec : Devis pour la rénovation de l'éclairage public du fronton – délibération n° 20122019-09

Le Sydec a fait parvenir un devis pour la rénovation de l'éclairage public du fronton. Le plan de financement proposé se décompose comme suit :

- Dépose des mâts et des projecteurs
- Démolition et évacuation de massifs béton
- Dépose d'une armoire de commande
- Réfection de 8 têtes de câble,
- Fourniture et raccordement d'horloge de 4 nouveaux projecteurs, etc...

Montant estimatif TTC : 18 136 €

TVA pré financée par le sydec : 2 838 €

Montant HT : 15 298 €

Subventions apportées par le Sydec : 8 414 €

Participation de la commune : 6 884 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

1 – Gestion de la bibliothèque

Madame Rose Mary LABIOLE soumet au conseil municipal la question suivante :

« Pour la gestion d'une bibliothèque municipale, service public non associatif, quelle loi ou quel décret stipule qu'on ne peut être titulaire d'un poste rémunéré pour le rôle de gestionnaire, dans l'exercice d'un mandat d'élue municipale. »

Monsieur le maire répond qu'en principe dans les communes de moins de 2000 habitants, les bibliothèques municipales sont gérées par des bénévoles. Toutefois, les frais de formation et de déplacement doivent être pris en compte par la commune. Une convention de partenariat peut être établie entre la commune et les bénévoles.

Monsieur Etienne MOZUL poursuit en lui indiquant qu'un élu peut obtenir le remboursement, par la commune, des frais occasionnés dans le cadre d'une activité bénévole sous la double condition de leur justification et d'une demande de leur défraiement. Dans le même sens il lui expose le texte objet de sa question à savoir l'article L231 du code électoral entre autres termes duquel **"... Les agents salariés communaux ne peuvent être élus au conseil municipal qui les emploie. ..."**.

Monsieur Etienne MOZUL, adjoint aux finances, tout en lui faisant part des échos quant à la qualité de son action que de la mesure du temps consacré, lui indique qu'au moins depuis 2014 elle n'a jamais demandé, réclamée ou exigé verbalement ou par écrit un quelconque remboursement de frais ; comportement qui va dans le sens de la définition du bénévolat.

Madame Rose Mary LABIOLE dit que Monsieur Maxime CAFFRAY perçoit des indemnités, ce à quoi Monsieur Etienne MOZUL lui précise qu'élue, mais non salarié par la commune, il a été désigné aux fonctions de Conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse par délibération du Conseil Municipal.

Madame Rose Mary LABIOLE prend acte de la réponse.

2 – Distribution des colis de Noël

Mme Véronique DARRIBET demande quand aura lieu la distribution des colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus ?

Monsieur le Maire répond que la distribution se fera le week-end avant Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures.

Secrétaire de séance,
M. Etienne MOZUL



Signatures des membres du conseil municipal du 20 décembre 2019

Nom des membres	Présents	Absents	Procuration	Signature
M. Hervé DARRIGADE	X			
M. Joël BONHOMME	X			
M. Francis HOUPPE		X	A M. Joël BONHOMME	
M. Etienne MOZUL	X			
Mme Véronique DARRIBET	X			
M. Jean LAPASSOUZE	X			
Mme Karine PAULIN	X			
Mme Séverine CARDENAS	X			
Mme Anouck BARTHELEMY		X		
Mme Caroline JAY	X			
M. Clément CONGUES		X		
M. Maxime CAFFRAY	X			
M. Joël PRAT		X		
Mme Rose-Mary LABIOLE	X			
Mme Claudine LAPUYADE		X		